

Philippe Poutou : avec l'usine Ford de Blanquefort, "Bruno Le Maire et l'Etat ont lâché prise"

16h17 , le 17 septembre 2019, modifié à 08h40 , le 18 septembre 2019

- Par
- **Gaël Vaillant**

La CGT de l'usine Ford de Blanquefort, qui demandait à la justice civile de reconnaître que la fermeture du site n'était pas motivée par des impératifs économiques, a été déboutée en appel mardi. Emmenés par l'ex-candidat à la présidentielle Philippe Poutou, ils entendent "continuer la lutte".

Philippe Poutou devant l'usine Ford de Blanquefort (Sipa)

Avant la décision, **Philippe Poutou** n'était "pas vraiment optimiste". Mardi matin, la justice a une nouvelle fois douché les espoirs de la CGT et de l'ex-candidat à l'élection présidentielle, ouvrier à l'usine Ford de Blanquefort (Gironde) que le constructeur automobile entend fermer. Le syndicat demandait à la justice civile de reconnaître que la fermeture du site n'était pas motivée par des impératifs économiques. Mais la cour d'appel de Bordeaux a donné raison à la chambre civile du tribunal de grande instance de Bordeaux (TGI) qui, en première instance le 2 juillet, s'était déclarée incompétente pour juger de la validité du motif économique avancé par Ford pour fermer l'usine.

"Nous sommes satisfaits de la décision de la cour mardi qui est exactement conforme à ce que nous avons plaidé depuis le début", a déclaré à l'AFP un porte-parole du constructeur automobile. Le plan de sauvegarde touchant 872 salariés devrait donc bien être enclenché et les lettres de licenciement, bien envoyées au 1er octobre. Malgré le rejet de l'appel, la CGT a annoncé mardi soir son pourvoi en cassation.

Bruno Le Maire s'était placé en première ligne dans ce dossier

Pour Philippe Poutou, contacté par le JDD, "le motif d'incompétence avancé en juillet démontre un dessaisissement des autorités administratives dans ce dossier". "Mais s'il le voulait, l'Etat français pourrait faire plier Ford car il a les moyens législatifs pour le faire, assure-t-il. Il y a des lois et des réglementations qui protègent les ouvriers."

Pour le porte-parole de NPA, la "lutte" se joue davantage sur le plan politique que juridique. "Depuis le début l'Etat, au travers de **Bruno Le Maire** [le ministre de l'Economie], s'est beaucoup investi, venant même nous voir et tentant de montrer qu'il n'allait pas se faire marcher dessus par une multinationale américaine", note-t-il.

Le locataire de Bercy s'était en effet démené dans ce dossier, se rendant sur le terrain et encourageant l'offre du seul repreneur en lice, Punch Powerglide. En décembre dernier, l'Etat n'avait pas pu empêcher la fin de non-recevoir de Ford la seule entreprise intéressée par la reprise du site. En mars, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale, le ministre avait toutefois martelé : "Ford va payer ce qu'elle doit aux salariés, au site et au territoire."

Deux recours déposés et un pourvoi en cassation

"Ça nous a redonné de l'espoir, explique Philippe Poutou. Mais Bruno Le Maire et l'Etat ont lâché prise dans ce dossier. Et ce, même quand cela concerne l'argent public! Le tribunal a condamné le constructeur à une amende de quelque milliers d'euros sur ce point, indiquant qu'il n'avait pas rempli ses engagements. Et l'Etat ne veut pas récupérer son argent?!" Philippe Poutou évoque en fait les sommes investies par les collectivités locales, soit 5 millions d'euros d'aides.

Et maintenant? "On va continuer notre chemin en justice, puisqu'on va se pourvoir en cassation", a annoncé Philippe Poutou mardi soir lors d'une conférence de presse (après la publication initiale de cet article).

Les bientôt ex-salariés de l'usine de Blanquefort entendent également porter l'affaire hors des frontières. Deux recours ont été déposés : l'un devant l'Organisation internationale du travail (OIT), l'autre devant le comité européen des droits sociaux, rattaché au Conseil de l'Europe. Deux instances qui ne pourront toutefois pas empêcher dans l'immédiat les licenciements.